

Papeete, le 22 mars 2024

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Jeu**
21 mars 2024 à 09h00 à la Mairie de Papeete :

- **Délibération n°06/2024** Adoptant le Budget Primitif de l'Exercice 2024 ;
- **Délibération n°07/2024** Accordant au Directeur Général de FENUA MA, Monsieur Benoît LAYRLE, le pouvoir de représentation du Syndicat FENUA MA et du Président de FENUA MA à l'audience de Police du 18 avril 2024 à propos de l'incendie du CET de PAIHORO de septembre 2020 ;
- **Délibération n°08/2024** Portant création de deux postes d'Agent de pesées dans la Fonction Publique Communale ;
- **Délibération n°09/2024** Autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au Marché de valorisation des pneumatiques (Marché n°009-2020 de ENVIROPOL) ;
- **Délibération n°10/2024** Attribuant le Marché de Traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes) sur la Côte Ouest de Tahiti ;
- **Délibération n°11/2024** Attribuant le Marché d'Études hydrogéologiques au CET de PAIHORO – Lot 1 – Études hydrogéologiques ;
- **Délibération n°12/2024** Attribuant le Marché de Travaux de piézométrie au CET de PAIHORO – Lot 2 – Travaux de piézométrie ;
- **Délibération n°13/2024** Attribuant le Marché de « Fourniture et Maintenance de deux utilitaires 4x4 double cabine ».

Le registre des délibérations du comité syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

Benoît LAYRLE

